

La société Vortex, exploitante de la radio Skyrock, mise en demeure par le CSA

Le CSA a adressé à la société Vortex, exploitante de la radio Skyrock, une mise en demeure en raison de propos tenus sur l'antenne par les animateurs et auditeurs de deux programmes consacrés à l'émission Loft Story. Le Conseil a en effet considéré qu'il ressortait des écoutes effectuées que certains propos s'avéraient « gravement attentatoires au respect de la dignité de la personne humaine » et étaient susceptibles de « nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ». Skyrock a demandé au Conseil de retirer cette mise en demeure, dénonçant une « inégalité de traitement inadmissible et indigne » avec M6, la principale intéressée, à qui le CSA a seulement adressé des recommandations. La station annonce ainsi qu'elle ne changera pas sa ligne éditoriale.